

Pendant cette longue période d'hostilités, on ne peut connaître les stipulations qui eurent lieu pour la circonscription ecclésiastique; on peut seulement constater que Condrieu ne paraît pas sur les pouillés du diocèse de Lyon du XIII^e siècle et des siècles suivants. Il est probable que cette ville avait été enclavée dans la circonscription du diocèse de Vienne, mais non pas dans le territoire viennois, par suite du traité qui eut lieu en 1297, entre les Eglises de Lyon et de Vienne, ou par un autre traité antérieur. Philippe de Valois consentit sans doute à laisser subsister cet état de choses pour récompenser l'archevêque devienne de ses bons offices. Ce qu'il y a de certain, c'est que si Condrieu fit partie du diocèse de Vienne depuis le XIII^e siècle jusqu'en 1790, il continua toujours à dépendre du territoire lyonnais sous le rapport temporel.

On voit donc que rien ne justifie la prétention de Walcknaer de vouloir placer les Conderates sur le territoire des AUobroges ou Viennois.

Quant aux Areccares, Walcknaer se contredit lui-même en plaçant leur territoire sur l'Arconée et dans la province romaine; l'Arconée, rivière des Eduens ou Autunois, ne pouvait pas faire partie du territoire de la province romaine; cela n'a pas besoin de démonstration. Il y a en face de Condrieu et sur les bords opposés du Rhône une localité qu'on nomme les Côtes d'Arey. C'est probablement là qu'était placé le territoire des Areccares, qui, du temps des Romains, s'étendait sans doute jusques sur les bords du Rhône. Les Areccares se trouvaient donc sur le territoire des AUobroges, et par conséquent sur celui de la province romaine, ce qui ne prouve rien en faveur de l'interprétation de Walcknaer, car on ne pourrait citer aucune inscription dans laquelle cette province ait été désignée sous le nom de *provincia Galliæ*; elle est toujours nommée simplement *provincia* ou *provincia narbonensis*, nom qui lui fut donné par Auguste, tandis que les mots *provinciae Galliæ* ou très *provinciae Galliæ* ou m *provinciae Galliæ*, terminent un grand nombre d'inscriptions relatives à des érections de monuments funèbres, comme celle dont il s'agit ici.

L'inscription de Tauricius Florcns telle qu'elle est rapporter